

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Séminaire d'information des correspondants
défense de la Savoie

Le SNU, ses objectifs



Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. Il s'adresse à tous les jeunes âgés entre 15 et 17 ans.



**Faire vivre
les valeurs
républicaines**



**Renforcer
la cohésion
nationale**



**Développer
une culture de
l'engagement**



**Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle**

2 ÉTAPES INCONTOURNABLES

- **un séjour de cohésion** de 12 jours en hébergement collectif et hors département.
- **et une mission d'intérêt général** auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou des forces de sécurité, de 84h, au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion.

1 PROLONGEMENT POSSIBLE

- **Accomplir une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique**

Objectif: Renforcer la dynamique d'engagement en 2024 pour permettre à 81 000 jeunes d'effectuer le SNU.

Les moyens:

1/ SNU format « participation individuelle »: le SNU tel qu'il s'organise actuellement est poursuivi : sur la base du volontariat, les jeunes s'engagent dans un parcours SNU et effectuent un séjour de cohésion hors temps scolaire: février à juillet 2024. *Objectif 2024 pour la Savoie : 300 inscriptions individuelles.*

2/ SNU format participation collective « les classes engagées »: les élèves d'une classe ayant obtenu le label de « classe engagée »:

- participent tout au long de l'année à la construction d'un projet spécifique (d'engagement citoyen) en interdisciplinarité portant sur l'une des thématiques proposées « coloration »;
- effectuent un séjour de cohésion pendant le temps scolaire entre mars 2024 et juin 2024.

Une démarche volontaire pour les classes de seconde ou première année de CAP

Critères :

- Un groupe d'élèves ou une classe de seconde ou première année de CAP
- La présentation d'un projet collectif qui met en avant l'engagement
- L'inscription dans le continuum des apprentissages relatifs à la citoyenneté et l'enseignement morale et civique.
 - Semaine de l'engagement
 - Élections aux instances lycéennes
 - Forum de l'engagement
 - Parcours citoyen

Particularités :

- Le label inclut un séjour de cohésion du SNU qui illustre le thème choisi pour l'année par la classe engagée avec une thématique choisie parmi quatre « colorations » possibles :
 - Défense et Mémoire
 - Environnement
 - Résilience et prévention des risques
 - Sports et jeux olympiques

Un séjour de 12 jours pendant le temps scolaire dans un centre situé dans la région académique (avec quelques exceptions):

- pour la région académique Auvergne – Rhône Alpes : 3 centres de séjours ont été pré-identifiés:
 - Tence (43 – Haute-Loire)
 - Verrières en Forez (42 – Loire)
 - Un sur l'académie de Grenoble

Une pédagogie active

Un tronc commun de contenus et une « coloration » qui s'appuient sur les ressources locales et des partenariats. Les colorations sont abordées pendant 3 jours qui débouchent sur un projet concret

Le tronc commun se compose :

- de la journée défense et mémoire
- des modules valeurs de la République
- de moments de bilans et d'auto positionnement
- des activités sportives quotidiennes
- de la journée sécurité intérieure
- du rallye de synthèse
- de moments de démocratie interne
- **du PSC1**

Des rituels :

- Pratique sportive quotidienne
- Rituels républicains : port d'une tenue commune, des cérémonies
- Séquences d'auto-positionnement des jeunes
- Créneaux de démocratie interne (centrés sur la régulation de la vie en collectivité)

Un programme d'activités élaboré en lien avec le chef de centre du séjour de cohésion en tenant compte des ressources locales existantes et de la « coloration » du projet.

L'organisation logistique des séjours sera effectuée par la DGSNU et le recteur de Région

Chaque séjour de cohésion sera configuré pour accueillir 120 jeunes encadrés par 30 personnes recrutées en proximité par les chefs de centre.

Format « type » des séjours de cohésion: modèle d'emploi du temps

Les départs se font le lundi matin.

Le lundi est le moment d'une première découverte du centre et des équipes.

La **matinée du mardi** est consacrée à la **cérémonie d'ouverture**. L'après-midi du mardi peut être consacrée à une activité en lien avec l'environnement proche du centre (sortie nature si le centre est dans un espace rural, découverte citoyenne/patrimoniale de la ville si le centre est dans un environnement urbain par exemple).

Traitement du socle :

les journées du socle se succèdent entre le mercredi et le lundi suivant. Les modalités pédagogiques d'animation varient entre les différentes journées.

Traitement des « colorations » (3 journées dédiées + réflexion quasi quotidienne) – les enseignants volontaires de la classe pourront rejoindre le séjour pour conduire les projets au cours de ces 3 jours.

Dans chaque centre , au moins deux des quatre colorations possibles seront proposées afin de permettre des échanges réflexifs entre les volontaires ayant choisi des colorations différentes. Des temps dédiés à ces échanges (présentations des projets, partages d'expériences, croisements) seront organisés.

SÉJOUR DE COHÉSION SNU CLASSE ENGAGÉE EXEMPLE DE PROGRAMME



Le séjour des volontaires est organisé autour d'un **socle commun** et du **projet spécifique** de l'établissement scolaire d'origine

- Jour 1** → Accueil des volontaires et présentation du programme du séjour
- Jour 2** → Cérémonie d'ouverture
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Atelier valeurs de la République
→ Temps de démocratie interne
- Jour 3** → Atelier sport et santé
→ Activités sur la protection de la biodiversité
→ Visite du patrimoine naturel et culturel local
→ Soirée ciné débat
- Jour 4** → Journée défense et mémoire
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jour 5, 6 et 7** → Projet spécifique de l'établissement en lien avec une des quatre thématiques :
 - défense et mémoire
 - sports et Jeux olympiques et paralympiques
 - environnement
 - résilience et prévention des risques
- Jour 8** → Formation prévention et secours civiques de niveau 1
→ Expression artistique
→ Temps de démocratie interne
- Jour 9** → Journée sécurité intérieure et résilience
→ Activités ludiques et sportives de cohésion
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jour 10** → Atelier égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement
→ Atelier pratique accès aux droits et autonomie (gestion du budget, mobilité, etc.)
→ Temps de démocratie interne
- Jour 11** → Activités autour de l'handisport
→ Atelier pratique : s'engager pour l'environnement
→ Rallye de synthèse des acquis par une mise en pratique, par exemple : course d'orientation
- Jour 12** → Cérémonie de clôture

La Mission d'Intérêt Général (MIG) est la seconde étape du SNU, elle vient dans le **prolongement** du séjour de cohésion.

Elle doit correspondre à **84 heures** minimum d'engagement, dans une des neuf thématiques suivantes :

Défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Les MIG s'effectuent selon deux modalités différentes :

- Mission perlée : Le volontaire apporte son concours régulier à une structure locale chargé de service au public.
- Mission ponctuelle : Le volontaire apporte son concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'évènements culturels ou sportifs, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies.

Qui peut accueillir des jeunes ?

- Les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général.
- Les personnes morales de droit public : les services de l'état, les collectivités territoriales, les établissements publics.
- Les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile.

Comment et dans quel cadre ?

- Sur le site : www.admin.snu.gouv.fr cliquer pour créer un compte et cliquer sur publier vos missions.
- Validation de la mission par le référent départemental.
- Validation de l'inscription du jeune par la structure.
- Signature électronique de la convention.

Engagement Volontaire (étape 3) : service civique ; Réserve civique ; jeune sapeur-pompier...

Echanges

Questions

Personnes ressources:

- Chef de projet SNU au sein du SDJES: M. Lucas CRISTIN : lucas.cristin@ac-grenoble.fr ou SNU73@ac-grenoble.fr – 04.80.42.67.22 ou 06 70 66 01 17
- Chef de service SDJES: M. Fabien BROUQUIER : fabien.brouquier@ac-grenoble.fr – 04.80.42.67.10

Merci de votre attention.